



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du mardi 21 mars 2012 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 26 mars 2012 en séance ordinaire, à 19H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 13

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Philippe SCHUHLER, Annie MICHEL, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL, Etienne ADLOFF, Myriam WINKLER, Pierre LEVYCKYJ, Guy JACOB, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT

Absents excusés : 6

Sabine LEISER qui donne procuration à Gérard ZIPPERT
Corinne HOFF qui donne procuration à Anne-Marie BELENFANT
Michel DIETRICH
Jean-Marie GLEITZ
Olivier KEMPF
Pierre-Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

16. Label « Commune Nature »

ordre du jour

1	Approbation du Conseil Municipal du 21 février 2012	3
2	Taxe d'aménagement - reprise de la délibération du 17/11/2011	3
3	Foyer culturel Georges MEYER - Lancement de l'avis public à concurrence	3
4	Validation de l'avant projet sommaire - travaux de voirie 2012	3
5	Acquisition du terrain GFA MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg	4
6	Acquisition du terrain Mme MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg	5
7	Acquisition du terrain Stéphane MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg	5
8	Acquisition du terrain Eliane SCHERRER - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut Koenigsbourg	5
9	Création d'une nouvelle voie - bouclage rue du Ramstein et du Haut-Koenigsbourg	6

10	Chasse - cotisation caisse assurance agricole	6
11	Maison des Compagnons - avenant n° 1 - marché de travaux - lot 10 Electricité	7
12	Fixation du loyer - logement 1 ^{er} étage anciennes douanes	7
13	Motion contre la suppression du RASED	7
14	Sauvegarde des données informatiques	8
15	Prochaines élections présidentielles et législatives	8
16	Label « Commune Nature »	10
17	Divers	10
a.	Droit de préemption urbain	10
b.	Bilinguisme	10
c.	Terrain zone artisanale du Wasen - désistement M. MANGIN Pascal	10
d.	Séance budgétaire cdc	11

1 Approbation du Conseil Municipal du 21 février 2012

Le procès verbal du 21 février 2012, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité

2 Taxe d'aménagement - reprise de la délibération du 17/11/2011

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 17/11/2011, instaurant la taxe d'aménagement à différents taux, dans différents secteurs de la Commune,
Vu les observations émises par Mme le Sous-Préfet dans le cadre du contrôle de légalité en date du 26/01/2012 ;

Le Conseil Municipal,
décide de modifier le périmètre des secteurs soumis à taxe d'aménagement comme stipulé sur le plan en annexe.

3 Foyer culturel Georges MEYER - Lancement de l'avis public à concurrence

Vu l'avis favorable fourni par l'Architecte des bâtiments de France au permis de construire déposé pour l'aménagement du foyer culturel Georges MEYER,

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à lancer l'avis d'appel public à concurrence visant à retenir les entreprises chargées de réaliser ce projet.

4 Validation de l'avant projet sommaire - travaux de voirie 2012

Le bureau de maîtrise d'œuvre BEREST a effectué un avant projet sommaire des travaux de voirie pour l'année 2012, comme suit, dans lequel ne sont pas chiffrés le coût de réalisation du réseau eau et assainissement pour les travaux de bouclage de la rue du Haut-Koenigsbourg et de la rue du Ramstein ;

A. Rue des Remparts (en partie)

1. Réfection de la voirie (environ 400 m ²)	30.000,00
2. G.C. du réseau d'éclairage public (environ 120 ml)	7.000,00
3. Points lumineux (4 consoles en façade et 1 mât)	8.000,00
MONTANT TOTAL H.T. A.	45.000,00

B. Impasse de Mullenheim

1. Réfection de la voirie (environ 500 m ²)	37.500,00
2. G.C. du réseau d'éclairage public (environ 70 ml)	4.500,00
3. Points lumineux (2 consoles en façade et 1 mât)	5.000,00
MONTANT TOTAL H.T. B.	47.000,00

C. Liaison Rue du Ramstein/Rue du Haut Koenigsbourg

1. Travaux de voirie : emprise 8,00 m	
1.1. Voirie provisoire (déblais, remblais -15 cm N.F.)	25.700,00
1.2. Longrines sur limites (165 ml)	5.800,00
1.3. Voirie définitive (bordures, enrobés, mises à niveau)	31.000,00
MONTANT TOTAL H.T. 1.	62.500,00
2. Travaux de réseaux secs	
2.1. Génie civil du réseau d'éclairage	3.300,00
2.2. Points lumineux (3 mâts) raccordés sur l'armoire de commande existante Place de la Gare	4.500,00
2.3. Génie civil desserte téléphonique et réseau câblé	6.500,00
2.4. Réseau électrique B.T. depuis poste ERDF avec coffret de branchement desservant les 2 lots de la parcelle 1101	8.600,00
MONTANT TOTAL H.T. 2.	31.500,00
SOUS-TOTAL H.T. § C.	94.000,00
MONTANT TOTAL H.T. A. + B. + C.	186.000,00
Rémunération forfaitaire du maître d'oeuvre BEREST , env. 5,6 %	10.400,00
MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER H.T.	196.400,00
T.V.A. 19,6 %	38.494,40
MONTANT TOTAL T.T.C.	234.894,40 €

Le Conseil Municipal,

Décide de valider l'avant projet sommaire,
Charge le Maire de lancer l'avis d'appel public à concurrence visant à retenir les entreprises en charge des ces travaux.

5 Acquisition du terrain GFA MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg

Vu l'accord des représentants du GFA MERSIOL en date du 02/03/2012,

Le Conseil Municipal,

Décide d'acquérir l'emplacement réservé situé section 15 n° /385, d'une superficie de 0,49 ares au GFA MERSIOL au prix de 6 720 € / are, soit 3292,80 € ;

Charge l'étude du notaire Me WALTER de la rédaction de l'acte

Charge le notaire de procéder au reversement de la parcelle dans le domaine public ;

Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

6 Acquisition du terrain Mme MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg

Vu l'accord du propriétaire Mme Anne Elisabeth MERSIOL en date du 02/03/2012,

Le Conseil Municipal,

Décide d'acquérir l'emplacement réservé situé section 15 n° /349, d'une superficie de 1,85 ares à Mme MERSIOL au prix de 6 720 € / are, soit 12 432 € ;

Charge l'étude du notaire Me WALTER de la rédaction de l'acte ;

Charge le notaire de procéder au reversement de la parcelle dans le domaine public ;

Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

7 Acquisition du terrain Stéphane MERSIOL - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut-Koenigsbourg

Vu l'accord du propriétaire M. Stéphane MERSIOL en date du 02/03/2012,

Le Conseil Municipal,

Décide d'acquérir l'emplacement réservé situé section 15 n° /349, d'une superficie de 1,08 ares à M. Stéphane MERSIOL au prix de 6720 € / are, soit 7 257,60 € ;

Charge l'étude du notaire Me WALTER de la rédaction de l'acte

Charge le notaire de procéder au reversement de la parcelle dans le domaine public ;

Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

8 Acquisition du terrain Eliane SCHERRER - bouclage rue du Ramstein et rue du Haut Koenigsbourg

Vu l'accord du propriétaire Mme Eliane WEIBEL épouse SCHERRER en date du 05/03/2012,

Le Conseil Municipal,

Décide de céder un pan coupé situé sur le domaine privé de la Commune section 15,n° /573, d'une superficie de 0,02 ares à M. et Mme SCHERRER

Décide d'acquérir l'emplacement réservé situé section 15 n°, d'une superficie de 0,35 ares à Mme Eliane WEIBEL épouse SCHERRER au prix de 6 720 € / are, soit 2 352 € ;

Charge l'étude du notaire Me WALTER de la rédaction de l'acte

Charge le notaire de procéder au reversement de la parcelle dans le domaine public ;

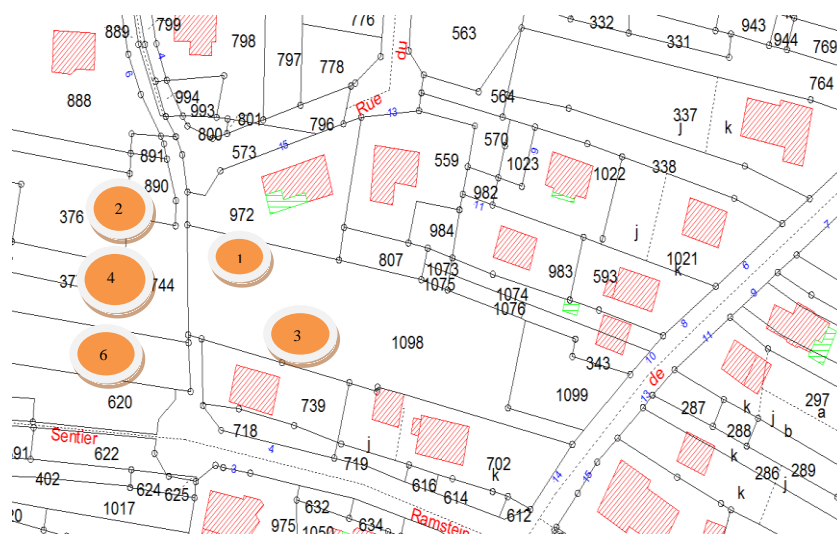
Charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

9 Création d'une nouvelle voie - bouclage rue du Ramstein et du Haut-Koenigsbourg

Délibération soumise au vote du Conseil Municipal

Le Conseil municipal après délibération et vote,
Décide,

- De créer une nouvelle voie qui part de la rue du Haut-Koenigsbourg pour rejoindre la rue du Ramstein
- De la dénommer rue du Frankenbourg
- Et de prévoir la numérotation qui figure sur le plan ci-dessous



10 Chasse - cotisation caisse assurance agricole

Le Conseil municipal après délibération et vote,
Décide,

- De couvrir la cotisation foncière afférente à l'exercice 2012 auprès de la C.A.A., Caisse d'accidents agricoles, en partie, par affectation du produit de la location de chasse, pour un montant de 22 643,40 €
- Charge le maire de procéder au règlement de ladite cotisation

11 Maison des Compagnons - avenant n° 1 - marché de travaux - lot 10 Electricité

Entendu les explications de M. Claude Hauller, Adjoint,

Qui informe le Conseil municipal que les travaux d'électricité doivent être modifiés par rapport à l'offre initiale pour pouvoir permettre à ce que l'éclairage public ne transite plus par le grenier mais soit mis en applique sur le mur extérieur,

ce pour un coût de 865 € HT, soit une augmentation de 8,20 % du marché initial ;

Le Conseil Municipal,

Décide après délibération et vote de valider l'avenant n° 1 du lot 10 - électricité dont l'entreprise HERBRECH de Sélestat est titulaire, pour un montant de 1034,54 € TTC.

De ce fait, le montant des travaux après s'élève à 13 667,89 € TTC.

12 Fixation du loyer - logement 1^{er} étage anciennes douanes

L'adjoint au maire Claude Hauller informe le Conseil Municipal que les travaux d'amélioration du logement du logement situé au 1^{er} étage des anciennes douanes - 14 rue du général de Gaulle sont quasiment achevés.

Le Conseil Municipal,

- Décide après délibération et vote de mettre le logement des anciennes douanes en location à compter du 1^{er} mai 2012 ;

Décide de fixer le loyer mensuel à 650,00 €/ mois soit 7 800 € / an avec révision au 1^{er} janvier de chaque année selon indice des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année n-1.

Rappel des loyers pratiqués pour les autres logements communaux :

- Logement de la poste (loyer voté par décision du Conseil Municipal en 2011
logement de 92 m², composé de 5 pièces + cuisine + sdb - chauffage au fuel / possibilité d'y adjoindre le grenier
 - 500 € x 12 = 6000 € / an et révision au 1^{er} janvier de chaque année selon indice des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année n-1.
 - Pour mémoire, au RDC, la Poste est locataire pour 85 m² pour un loyer de 7.452,00 €HT/an (bail ferme 6 ans) (avec parkings et cour)
- 4 rue du Bernstein - 4/5 pièces d'environ 100 m² + cave + garage + cour - chauffage central au gaz : 528,97 € x 12 = 6 347,64 € par an
- Pour info ancien loyer demandé au 14 Rue du Gal de Gaulle - 6 pièces d'environ 150 m² - chauffage central au gaz : 613,02 € x 12 = 7 356,24 €
- Logement de fonction - route de Blienschwiller : 262,95 € x 12 = 3155,40 €

13 Motion contre la suppression du RASED

Le Rased de Barr a adressé un courrier pour signaler aux élus la suppression de plusieurs postes de maîtres spécialisés appartenant aux RASED (Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté).

Concernant le réseau de Barr, le poste de maître « pédagogique » (Obernai et de maître « rééducateur » chargé des troubles du comportement et de la conduite(Barr) ont été supprimés.

Le Conseil Municipal de Dambach-La-Ville,

- décide de prendre une motion de soutien aux postes de Rased concernés par la suppression et souhaite que ces postes soient maintenus.

Les conséquences de la suppression de ces postes seront que certains élèves seront laissés de côté sans aide et généreront des déséquilibres dans des classes où les enseignants ne pourront plus travailler avec sérénité.

- Charge le Maire de faire parvenir la motion à l'Inspection académique ainsi qu'au Rased de Barr

14 Sauvegarde des données informatiques

La Communauté des Communes du Piémont de Barr a réalisé la coordination d'un projet de sauvegarde des données informatiques des structures communales et intercommunales intéressées ;

Le projet retenu est celui de la Sté DECHO représentée par VMware France SAS à Paris.

Les Communes participant au projet, versent une contribution financière à la Communauté des Communes du piémont de Barr définie dans la convention.

Pour l'année 2012, cette contribution s'élève à 103 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Décide de participer à ce projet, et charge le Maire de signer la convention y afférente avec le Président de la Communauté des Communes du Piémont de Barr.

15 Prochaines élections présidentielles et législatives

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 10 et 17 juin 2012 :

Il convient de désigner les conseillers qui seront présents durant la journée de 8 heures à 18 heures.

Tableau de présence pour les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012

8 h 00 à 10 h 00	Philippe SCHUHLER Sébastien ROSSI Pierre LEVYCKYJ
10h 00 à 12 h 00	Etienne ADLOFF Maximilien ZAEPFFEL Annie MICHEL
12 h 00 à 14 h 00	DIETRICH Michel Pierre Nicolas MERSIOL Romain BURRUS
14 h 00 à 16 h 00	Anne-Marie BELENFANT Christiane SCHEPPLER Olivier KEMPF
16 h 00 à 18 h 00	Claude HAULLER Myriam WINKLER Sabine LEISER

Tableau de présence pour les élections législatives du 10 juin 2012

8 h 00 à 10 h 00	Gérard ZIPPERT Corinne HOFF Myriam WINKLER
10h 00 à 12 h 00	Sébastien ROSSI Jean-Marie GLEITZ Etienne ADLOFF
12 h 00 à 14 h 00	Maximilien ZAEPFFEL Michel DIETRICH Pierre Nicolas MERSIOL
14 h 00 à 16 h 00	Anne-Marie BELENFANT Sabine LEISER Olivier KEMPF
16 h 00 à 18 h 00	Christiane SCHEPPLER Claude HAULLER Annie MICHEL

Tableau de présence pour les élections législatives du 17 juin 2012

8 h 00 à 10 h 00	Gérard ZIPPERT Guy JACOB Myriam WINKLER
10h 00 à 12 h 00	Sébastien ROSSI Jean-Marie GLEITZ Etienne ADLOFF
12 h 00 à 14 h 00	Maximilien ZAEPFFEL Michel DIETRICH Pierre Nicolas MERSIOL
14 h 00 à 16 h 00	Corinne HOFF Sabine LEISER Olivier KEMPF
16 h 00 à 18 h 00	Christiane SCHEPPLER Claude HAULLER Annie MICHEL

Le dépouillement se fera à 18 heures.

16 Label « Commune Nature »

La Commune va s'engager dans la démarche « Commune Nature ».

Ce label a pour but de valoriser les Communes qui s'engagent afin de réduire leur consommation de produits phytosanitaires. Il est décerné par la Région et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse après un audit préalable.

Le Conseil municipal valide la démarche et autorise le maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux avec la Région Alsace et l'agence de l'Eau Rhin-Meuse.

17 Divers

a. Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente de la SAREST à RISCH Jonathan et KLEIN ALIZEE du terrain non bâti d'une superficie de 2,27 ares dans le lotissement les Prés Fleuris - section 10 parcelle 433/47
- Vente des consorts BORZIG / BAUER à la SARL MCI d'un terrain bâti sis 8 rue des Tonneliers, d'une superficie de 2,74 ares
- Vente de la SAREST à NUNES DE OLIVEIRA Alexis et HILS Déborah d'un terrain non bâti d'une superficie de 3,29 ares dans le lotissement les Prés Fleuris - section 10 parcelle 432/47
- Vente de la SAREST à WITH Jérôme d'un terrain non bâti d'une superficie de 2,37 ares dans le lotissement les Prés Fleuris - section 10 parcelle 435/47
- Vente de M. et Mme Marcel GUIJJARO à M. et Mme Paul KUGLER d'un terrain bâti sis 4 rue des Primevères - section parcelle 279/47 d'une superficie de 6,48 ares
- Vente de M. GISSELBRECHT Laurent à la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg d'un terrain non bâti d'une superficie de 26,96 ares section 37 parcelles 297/57 et 298/57 au lieu-dit STIERMATTEN
- Vente de la SCI LE CLOS DE BELLEVIGNE à M. et Mme Didier PETERMANN d'un terrain non bâti sis section 15 parcelle 1086/489 d'une superficie de 5,14 ares au lieu-dit Rebgarten.
- Vente de M. Jean-Pierre SPEHNER à M. GIBIINO Eugène d'un terrain bâti sis 10 rue du Gal de Gaulle - section 17 parcelle 169 d'une superficie de 63 m².
- Vente de M. JAEGER Jacki à M. et Mme CARTON d'un terrain bâti de 1,21 ares sis 18 rue du Leubuhl

b. Bilinguisme

Monsieur le maire informe les Conseillers que l'Inspecteur d'académie a confirmé l'ouverture d'une classe bilingue en maternelle à la prochaine rentrée scolaire.

c. Terrain zone artisanale du Wasen - désistement M. MANGIN Pascal

M. Pascal MANGIN a fait parvenir un courrier de désistement concernant l'acquisition d'un terrain dans la zone artisanale du Wasen.

d. Séance budgétaire cdc

Les adjoints Claude Hauller et Christiane SCHEPPLER donnent quelques explications sur la réunion budgétaire de la Communauté des Communes qui s'est tenue jeudi 22 mars 2012 à Epfig, et notamment suite à l'article paru dans les DNA.

La Commune de Dambach a fait l'objet d'un odieux chantage puisque les délégués communautaires ont en majorité voté contre les projets de travaux pour lutter contre les coulées de boue sur la Commune de Dambach-La-Ville au motif que la Commune n'était pas solidaire au niveau de la fiscalité de plateforme départementale.

L'ordre du jour prévoyait au point n°7, le vote des travaux par commune : 205 000,00 € pour Blienschwiller, 215 000 € pour Dambach-La-Ville et 165 000 € pour Nothalten, soit un total de 585 000 €.

Le Maire d'Epfig a proposé à ce moment là que les élus votent pour la prise en charge des travaux de Nothalten et Blienschwiller, mais votent contre le financement de travaux de Dambach-La-Ville au motif que notre commune n'est pas solidaire des autres communes au niveau de la fiscalité de la plateforme d'activités d'Alsace Centrale.

Les élus communautaires ont suivi la proposition du Maire d'Epfig.

Les élus de Dambach-La-Ville tiennent à préciser qu'ils se sont abstenus de voter pour les travaux relatifs aux autres communes mais ne se sont pas exprimés contre.

Ils sont parfaitement conscients de l'importance de ces travaux pour tous les habitants de la Communauté des Communes exposés aux risques d'inondation.

Ils rappellent également que ces mêmes travaux ont été votés dans leur globalité dans le budget, adopté lors de la même séance.

Ils sont donc choqués qu'on puisse maintenant exclure la commune par mesure de rétorsion !

Ils se posent la question de la validité d'une telle décision !

Quant à la solidarité financière, les élus rappellent que la taxe foncière sur le bâti revient de droit à la commune accueillant la zone économique. D'autre part le FNGIR (compensation de l'état liée à la suppression de la taxe pro) n'atteint de loin pas la somme annoncée par M. MANDRY. Dambach la ville touche effectivement du FNGIR mais aussi grâce à ses entreprises locales (LA BONAL, DAMIEN DE JONG, KEMPF et Fils, et LES NOMBREUX NEGOCIANTS etc...) hors périmètre Plateforme.

Pour mémoire, Dambach la ville a fait preuve de solidarité avec l'abandon de la TLE et de la Plus Value des cessions immobilières facilitant ainsi à la COCOM l'achat des terrains.

Enfin, pour ne pas alourdir d'avantage l'ambiance, les élus ont préféré ne pas assister au repas qui suivait la séance budgétaire.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT